

DÉLIBÉRATION

Conseil d'administration

Séance du 5 juillet 2022

Délibération
n°157-2022
Point 4.11.8

Point 4.11.8 de l'ordre du jour Dispositif de financement IdEx- UFA Mobilités

EXPOSE DES MOTIFS :

Contexte:

Depuis 2015, l'université de Strasbourg participe au cofinancement des mobilités encadrées des étudiants dans les cursus labellisés « Université franco-allemande » (UFA) par l'IdEx. Le cofinancement permet à la composante d'obtenir un financement complémentaire de l'UFA.

Des dépassements réguliers de l'enveloppe IdEx sont constatés fin 2020 par la MIPS et la DFI.

Enjeux :

- Suivre et garantir la qualité gestion de l'enveloppe IdEx dédiée.
- Participer à la création du réseau métier des gestionnaires et responsables des parcours franco-allemands et à l'articulation des activités autour du franco-allemand avec les composantes et les services centraux.

Solution:

- Pilotage par la VP Europe et Relations Internationales (VP ERI) et mise en œuvre par la DRI du dispositif « Dispositif de financement IdEx-UFA Mobilités » (créé par la DRI et mise en œuvre expérimentale par la DFI en 21/22).
- A partir de 2022/23, ce dispositif est intégré de manière pérenne à la mise en œuvre et la gestion des soutiens à la mobilité internationale de la DRI.
- Enveloppe annuelle : 150 000 €
 - o 120 000 € sont dédiés aux bourses de mobilité
 - o 30 000 € assurent le financement d'un personnel à la DRI pour garantir la qualité de gestion, participer à la création du réseau métier et l'articulation d'activités liées.

La DRI assure la mise en œuvre du dispositif en lien avec les responsables et gestionnaires de chaque cursus labellisé UFA. Le choix des étudiants qui bénéficieront du dispositif IdEx-UFA Mobilités est de la responsabilité des composantes.

Validée par la VP Formation, la VP ERI et le comité IdEx en mars 2022 suite au bilan positif de l'expérimentation répondant aux demandes de garanties des vice-présidences et MIPS.

Ce dispositif a été validé à l'unanimité par la Commission des bourses de la DRI du 23 Juin 2022.

Le 4 juillet 2022, la Commission de la formation et de la vie universitaire a approuvé ces dispositions, par 20 voix pour.

Délibération :

Le Conseil d'administration de l'Université de Strasbourg approuve le dispositif de financement IdEx- UFA Mobilités.

Résultat du vote :

Nombre de membres en exercice	37
Nombre de votants	32
Nombre de voix pour	31
Nombre de voix contre	0
Nombre d'abstentions	1
Ne participe pas au vote	0

Destinataires :

- Madame la Rectrice déléguée pour l'enseignement supérieur, la recherche et l'innovation
- Direction générale des services
- Direction des finances
- Agence comptable

La présente délibération du Conseil d'administration et ses éventuelles annexes sont publiées sur le site internet de l'Université de Strasbourg.

Fait à Strasbourg, le 7 juillet 2022

La Directrice générale des services



Valérie GIBERT

Dispositif de financement IdEx-UFA Mobilités dans le cadre des formations en partenariat international labellisés UFA (Université Franco-allemande)

CONTEXTE

Les étudiants des cursus de double-diplôme labellisés « Université franco-allemande (UFA) » bénéficient d'un soutien financier UFA pour leur mobilité internationale, encadré par une convention signée entre l'UFA et par chaque composante concernée de l'Université de Strasbourg. L'UFA encourage le cofinancement des établissements partenaires. Ce cofinancement permet à la composante d'obtenir un financement complémentaire de l'UFA. Depuis 2015, l'Université de Strasbourg participe au cofinancement de ses cursus labellisés « Université franco-allemande (UFA) » par l'IdEx.

Fin 2020 : la MIPS et la DFI font le constat d'un dépassement régulier de l'enveloppe IdEx allouée au cofinancement UFA.

Début 2021, la MIPS, la VP Formation et la VP Europe et Relations internationales ont sollicité l'expertise de la Direction des Relations Internationales (DRI) pour réfléchir à l'évolution de ce dispositif afin de garantir la qualité de gestion. La DRI a proposé un nouveau dispositif intitulé « Dispositif de financement IdEx-UFA Mobilités » mis en œuvre par la DFI.

Ce nouveau « dispositif de financement IdEx-UFA Mobilités » se base sur le dispositif de la DRI déjà existant intitulé « Programme IdEx Excellence mobilité sortante / Etudes ». L'affectation du nombre de bourses par composante est calculée en fonction du poids du nombre de mobilités du cursus par rapport à l'ensemble des mobilités des cursus UFA. Ce calcul se base sur le nombre de mobilités de l'année en cours et les prévisions de mobilités pour les nouveaux cursus de l'année labellisés.

Une première année d'expérimentation a lieu en 2021/22. Le bilan de l'expérimentation est positif et remplit les demandes de garanties recommandées par les vice-présidences et la MIPS.

En mars 2022, la VP Formation, la VP Europe et Relations Internationales et le comité IdEx ont validé le dispositif avec le pilotage par la VP Europe et Relations Internationales et la mise en œuvre par la DRI. Ainsi, à partir de 2022/23, ce dispositif est intégré de manière pérenne à la mise en œuvre et la gestion des soutiens à la mobilité internationale de la DRI. Un représentant de la MIPS est invité à participer aux commissions bourses de la DRI.

L'enveloppe pour ce « dispositif de financement IdEx-UFA Mobilités » est d'un montant annuel de 150 000 € dont :

- 120 000 € sont dédiés aux bourses de mobilité
- 30 000 € assurent le financement d'un personnel à la DRI pour suivre le dispositif, et participer à la création du réseau métier des gestionnaires et responsables des parcours franco-allemands et à l'articulation des activités autour du franco-allemand avec les composantes et les services centraux.

Chaque année, une procédure incluant un calendrier de réalisation sera transmise aux composantes par la DRI.

La DRI affectera à chaque cursus un nombre de bourses IDEx-UFA Mobilités en fonction du nombre des mobilités et de l'enveloppe IdEx disponible. Le nombre de bourses IdEx-UFA Mobilités sera communiqué par la DRI aux composantes avant la date limite d'enregistrement par la composante des étudiants sur la plateforme UFA.

Le choix des étudiants qui bénéficieront du dispositif IdEx-UFA Mobilités est de la responsabilité des composantes. Ces dernières transmettent la liste des étudiants concernés par ce dispositif au début de chaque année universitaire.

Les composantes devront transmettre toutes les informations pertinentes à la DRI relatives à leur cursus intégré et notamment :

- La justification de la labellisation UFA du cursus pour l'année concernée par le cofinancement
- Liste d'étudiants inscrits dans le cursus dont cofinancés UFA (extraite de la plateforme de gestion).
- Convention d'allocation avec l'UFA
- Convention étudiant / université d'origine

